



## TARIFS ET CONDITIONS FINANCIERES POUR L'ANNEE 2025-2026

Les présentes conditions tarifaires sont fixées pour l'année scolaire. Toutefois, l'établissement se réserve le droit de les modifier, après information, si un bouleversement économique de caractère imprévisible et extérieur aux parties venait à entraîner, dans le cadre de l'exécution du contrat un déficit réellement important et non un simple manque à gagner.

### ➤ Montant de la contribution mensuelle des familles, par enfant et par mois (sur 10 mois) :

	maternelle Jeanne d'Arc	élémentaire Jeanne d'Arc	Revenus annuels avant abattements	maternelle La Sidoine	élémentaire La Sidoine	collège La Sidoine
Tranche 1			en dessous de 14 300 €	46 €	50 €	50 €
Tranche 2			de 14 301 € à 20 400 €	59 €	63 €	63 €
Tranche 3			de 20 401 € à 29 600 €	76 €	80 €	80 €
Tranche 4			de 29 601 € à 42 800 €	96 €	99 €	99 €
Tranche 5			de 42 801 € à 62 200 €	114 €	118 €	118 €
<b>Forfait 1</b>	<b>84 €</b>	<b>81 €</b>	de 62 201 € à 88 700 €	<b>135 €</b>	<b>140 €</b>	<b>140 €</b>
<b>Forfait 2</b>			Au-dessus de 88 701 €	<b>152 €</b>	<b>157 €</b>	<b>157 €</b>

remises pour familles nombreuses

pour 2 enfants	10%	5%
pour 3 enfants	20%	25%
pour 4 enfants et +	30%	30%

**Pour les classes de Jeanne d'Arc :** le tarif est forfaitaire et unique, il n'y a donc pas d'avis fiscal à fournir, sauf si vous avez aussi des enfants à La Sidoine.

**Pour les classes de La Sidoine :** transmettre la photocopie de votre dernier avis justificatif d'imposition sur les revenus. A défaut, la contribution sera établie sur la base du forfait 1. Pour les familles se positionnant dans les tranches Forfait 1 ou Forfait 2, il n'est pas nécessaire de fournir de justificatif, elles choisissent la tranche forfaitaire de leur choix, l'indication des revenus dans le tableau ci-dessus n'est qu'indicative.

*Pour le calcul des revenus, il faut se référer à la feuille d'imposition : Les revenus annuels pris en compte sont les traitements et salaires de la famille fiscale, avant abattements ou déduction de frais réels, ainsi que les autres revenus (non salariaux, revenus fonciers, industriels et commerciaux, agricoles, ...), les pensions perçues .... Si vous versez une pension alimentaire, elle est à déduire. Dans le cas de familles en gardes alternées l'ensemble des ressources des deux parents doit être pris en compte .*

### ➤ Frais fixes annuels (facturées sur la facture de septembre) :

Frais fixes (cotisations diocésaines, assurance parascolaire ...)	<b>21,50 €</b>
Cotisation volontaire à l'Association des Parents d'Elèves (APEL) : sous réserve des décisions de l'association	<b>24,50 €</b>

Elle comprend l'adhésion à l'APEL départementale et l'abonnement pour la revue « Famille et Education », et permet de bénéficier de certaines aides, aux voyages en particulier

### ➤ Frais de dossier à l'inscription :

entrée à l'école	<b>60,00 €</b>
entrée au collège	<b>60,00 €</b>

(Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent à une participation aux frais administratifs générés par l'inscription)

### ➤ Montant de la demi-pension : prix du repas par enfant

	Jeanne d'Arc	La Sidoine
si 1 enfant déjeune régulièrement	<b>7,20 €</b>	<b>6,80 €</b>
si 2 enfants déjeunent régulièrement	<b>7,20 €</b>	remise de 5%
si 3 enfants déjeunent régulièrement	<b>7,20 €</b>	remise de 15%
si 4 enfants déjeunent régulièrement	<b>7,20 €</b>	remise de 20%
Occasionnels	<b>8,20 €</b>	<b>8,80 €</b>
Panier-repas	<b>1,30 €</b>	<b>1,30 €</b>

### ➤ Garderie

De 7h45 à 8h15	gratuite	
De 11h35 à 12h15 (Pour les externes : lundi, mardi, jeudi, vendredi)	<b>2,50 € par midi</b>	Prix mensuel plafonné à 25 €
De 16h30 à 17h00	gratuite	
De 17h00 à 17h30	<b>3,70 € par soir</b>	
De 17h00 à 18h00	<b>4,80 € par soir</b>	Prix mensuel plafonné à 65 €
De 17h00 à 18h30	<b>5,40 € par soir</b>	

➔ Chaque départ au-delà de 18h30 et le mercredi au-delà de 12h25 sera facturée 10,00 € supplémentaires

### ➤ Temps périscolaire de 15h30 à 16h30

Abonnement forfaitaire mensuel (facturé sur 10 mois, ou à partir du premier mois d'utilisation) :

classes maternelles :	<b>4,00 € par mois</b>
classes élémentaires :	<b>9,00 € par mois</b>

école  
Jeanne  
d'Arc

### ➤ Garderie du soir

De 17h00 à 18h30	<b>4,70 € par soir</b>
➔ Chaque départ au-delà de 18h30 sera facturée 7,00 € supplémentaires	

### ➤ Contributions pour les projets en 6ème et Anglais + :

Projets 6ème	<b>10,50 € par mois</b>
option Anglais + : 6ème	<b>11,50 € par mois</b>
option Anglais + : 5ème, 4ème, 3ème	<b>16,50 € par mois</b>

### ➤ Etude surveillée (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

De 17h à 18h =	<b>4,00 € par soir</b>	Prix mensuel plafonné à 38 €
----------------	------------------------	------------------------------

Adresse : 308, Avenue du 1er RFM – 01600 TREVOUX ■ 04 74 08 89 40 ■ sidoine@lasidoine.com ■ [www.lasidoine.com](http://www.lasidoine.com)

Adresse postale : CS 90332 - 01603 TREVOUX CEDEX ■ SIRET 779385954 00051 ■ NAF 8531Z ■ RNE 0011238R - 0010097A - 00100849T